

internet.mairie

Technologies de l'Information & Collectivités
LOCALES

Lettre bimensuelle

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES OFFRIRA LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS SUR SON RÉSEAU CÂBLÉ

En 2005, la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (7 communes, 147 000 hab.) a préempté son réseau câblé, comme l'a fait la commune riveraine de Coignières. **Propriétaire des infrastructures (fourreaux compris), elle devient désormais aménageur numérique.** Après avoir modernisé le réseau avec de la fibre optique, la collectivité entreprend maintenant des travaux qui lui permettront de desservir en très haut débit jusqu'au moindre hameau, et d'offrir ainsi un taux de pénétration de 99%. **C'est la collectivité qui activera son réseau et le mettra à disposition des opérateurs**, pour qu'ils puissent proposer leurs offres aux habitants et entreprises. D'ici la fin de l'année, 5 000 prises seront équipées de fibre optique. Ce test servira de modèle au lancement des appels d'offres, en particulier pour évaluer le prix de location de la fibre. À partir de 2010, la communauté d'agglomération déploiera les autres prises (65 000 au total) sur le domaine privé, après avoir obtenu l'accord des propriétaires, bailleurs, syndicats... Cette configuration, unique en France (les autres collectivités ne possèdent pas le réseau câblé), permet à Saint-Quentin de **ne pas se préoccuper de la rentabilité et des zones d'ombre, puisque son réseau couvre la totalité de son territoire.** La publication des décrets d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME), en janvier, a rendu possible le vote communautaire de ce projet. *"Nous attendons maintenant les préconisations de l'Arcep en matière de mutualisation de la fibre entre opérateurs"*, précise Yves Macheboeuf, vice-président chargé de la Communication et des grands projets. Grâce au réseau à très haut débit, des opérateurs "de niche" pourront proposer leurs services : télégestion de bâtiments, télé-assistance aux personnes dépendantes...

Yves Macheboeuf : 01 39 44 80 80

DÉVELOPPER PARTOUT DES LIEUX DE "CO-WORKING"

À Paris, la *Cantine numérique* est un lieu exemplaire, de rencontre et d'échange, où différentes personnes (développeurs, entrepreneurs, chercheurs, étudiants...) peuvent travailler ensemble, de façon informelle et *"collaborative"* : c'est ce que l'on appelle le *co-working*. Une étude, dont les résultats seront publiés avant l'été, définira comment répliquer ce concept en région, en l'adaptant aux spécificités locales. **A priori, il devrait s'agir d'un label.** Le secrétaire d'État à la Prospective et la Fing cofinancent (80% - 20%) ce projet, dont le coût s'élève à 25 000 €.

www.lacantine.org

LES PERSONNES QUI N'UTILISENT PAS INTERNET ESTIMENT QUE CELA NE LEUR SERAIT PAS UTILE

Une enquête, réalisée en Bretagne en juillet 2008¹, révèle qu'un tiers des résidents bretons de plus de 15 ans ne s'étaient pas servis d'un ordinateur dans les trois mois précédant l'étude. Cette fracture numérique est due, en premier lieu, à l'âge ; viennent ensuite le *(Suite bas de p.4)*

L'Académie de Médecine souhaite une loi sur les modalités d'application du principe de précaution

En vertu du principe de précaution, certains tribunaux ordonnent le démontage d'antennes-relais ; ce qui inquiète l'Académie nationale de Médecine. Elle estime, en effet, qu'ils appliquent une interprétation subjective du principe de précaution, en retenant uniquement les études qui vont dans le sens des plaignants. La prééminence du *ressenti* du plaignant, *"si elle fait jurisprudence, remet en cause les fondements mêmes de l'expertise scientifique et médicale, au risque de laisser la porte ouverte à des décisions lourdes de conséquences en matière de santé publique"*. Une telle *utilisation dévoyée* du principe de précaution peut conduire à une quête illusoire du risque zéro, source d'erreurs, de retards et de dysfonctionnements du système de santé. L'Académie recommande que le législateur précise les modalités du principe de précaution. Elle précise aussi qu'en prenant en compte le *"risque démontré"* de champs d'extrêmement basses fréquences émis par les antennes, la cour d'appel de Versailles (arrêt du 4 février, cf. IM 205) s'appuie sur une *"erreur scientifique manifeste"*. En réalité, elles émettent exclusivement en haute fréquence ; en outre, le Centre international de recherche sur le cancer ne considère pas que le risque d'exposition aux champs d'extrêmement basses fréquences soit démontré. Chaque année, les appels passés sur téléphone portable sauvent des centaines de vies ; l'exposition à une antenne (1 volt par mètre), pendant 24 h, équivaut à téléphoner 30 secondes avec un portable.

DANS CE NUMÉRO

- La ville, laboratoire d'innovation p 2
- Autosier les expéditeurs de mails p 3
- THD : mobiliser les collectivités p 4

RENDEZ-VOUS

TRÈS HAUT DÉBIT

Colloque sur le très haut débit (THD), organisé par le conseil général de Seine-et-Marne, à l'occasion de l'inauguration de son réseau THD de 1 200 km. Villaroche (Seine-et-Marne), 26 mars.
Tél. : 01 64 74 72 14
www.seine-et-marne.fr

LE CARREFOUR NUMÉRIQUE

Pour le lancement de la fête de l'internet, plusieurs ateliers et animations se dérouleront à la Cité des Sciences, à Paris, le 14 mars.
www.carrefour-numerique.cite-sciences.fr

ESPACES NUMÉRIQUES 2.0

Créatif organise une journée d'échange sur les "nouveaux" espaces publics numériques (EPN 2.0) : à travers des exemples d'expériences françaises et étrangères, il s'agira de dégager les nouvelles orientations que peuvent prendre ces espaces. Paris, 29 avril.
www.creatif-public.net

SONDAGE

LES USAGES DE L'INTERNET

Le Forum des droits sur l'internet étudiera les réponses des internautes sur l'utilisation qu'ils font du web (10 questions). Pour participer :
www.foruminternet.org, rubrique "Donnez votre avis"

ENVIRONNEMENT

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE DU COLLÈGE DE FRANCE

Le Collège de France propose, chaque année, des conférences prestigieuses sur différents thèmes de recherche. À partir du 18 mars, l'institution ouvre une chaire Développement durable - Environnement, énergie et société : pendant cinq ans, des personnalités internationales dispenseront leur savoir, chaque mercredi. Les cours, retransmis sur le site du Collège de France, seront téléchargeables en *podcast* (français ou anglais). Cette année, c'est le démographe Henri Leridon qui est titulaire de la chaire.
www.college-de-france.fr

PROSPECTIVE

Transformer la ville en laboratoire d'innovation

Réseaux, sites, blogs... : un "territoire numérique" de la ville se dessine, grâce à diverses communautés. Comment les collectivités peuvent-elles utiliser ce contexte, et bénéficier ainsi de la multitude de compétences externes qui pourraient les aider à innover ?

Une ville doit innover en permanence, pour répondre aux attentes des citoyens, attirer de nouvelles entreprises, résoudre les tensions urbaines, ou encore s'inscrire dans une démarche de développement durable. Mais, face à la complexité des contraintes urbaines, aux contraintes de financement, et à la mutation des comportements et des usages — provoquée notamment par les nouvelles technologies, les responsables publics ne peuvent plus compter uniquement sur leurs propres capacités. Afin d'accroître leurs possibilités d'innovation, ils devraient s'appuyer davantage sur des idées et des énergies externes, selon un modèle de *collaboration*, de partenariat "public-privé-citoyen", comme l'expliquent les auteurs d'un récent ouvrage¹, peut-être visionnaire.

IL EXISTE UNE MULTITUDE DE COMPÉTENCES DANS LES VILLES

De nombreuses initiatives (émanant d'un individu, d'une association, d'une entreprise) s'appuient sur le numérique et sur les réseaux pour tenter de résoudre des problèmes locaux, inventer de nouvelles formes de transport, recréer une vie de quartier... Citons les blogs de quartier, les sites d'informations locales, de petites annonces ou de services, les cartographies ou les encyclopédies "collaboratives"... À Paris, des programmeurs ont conçu un petit outil qui permet de connaître, à partir de son téléphone mobile, la disponibilité dans les stations *Vélib'*. Mais ces *innovateurs* dialoguent rarement avec les municipalités, les institutions, les transporteurs publics... D'où un risque de voir les innovations se développer en dehors de la ville elle-même, sans prise en compte de la complexité de l'écosystème urbain.

UNE INNOVATION À MOINDRE COÛT

Au contraire, les collectivités pourraient **accepter que les citoyens deviennent des co-concepteurs ou des co-producteurs des services** dont ils bénéficient et devenir, ainsi, des "plateformes d'innovation ouverte". Cette idée part d'un constat simple : il se trouve davantage d'intelligences et de compétences à l'extérieur d'un organisme qu'à l'intérieur. En les mobilisant (à l'aide des réseaux notamment), il est plus facile d'identifier les bonnes idées qui permettront de répondre à une demande de plus en plus complexe. Il s'agit de donner les moyens à cette *innovation ouverte* de s'exprimer et de contribuer à des objectifs collectifs. **Chacun pourrait donc proposer des solutions** qui n'auraient jamais pu être inventées ou expérimentées dans les circuits traditionnels, pour résoudre des problèmes urbains : engorgement des transports, insécurité d'un quartier, absence de services publics... La participation d'un grand nombre de gens à cette réflexion présente l'avantage de ne rien coûter au contribuable. Et, en s'appuyant ainsi sur l'énergie et la créativité des citoyens, la collectivité pourrait renforcer le "lien social".

ADAPTER LES SERVICES AUX BESOINS D'UNE POPULATION

Aujourd'hui, la plupart des services urbains sont gérés indépendamment les uns des autres, sans passerelles entre eux, au lieu de travailler en réseau. Au contraire, la co-conception fait naître des idées transversales pour créer de nouveaux services urbains, les améliorer, les adapter aux besoins d'une population particulière... On peut alors parler de *ville 2.0*, inspirée du Web 2.0, où l'internaute participe à la création des contenus. Pour réussir cette stratégie

d'innovation, il faut permettre à tous, publics et privés, de se connecter, et leur donner la confiance et les moyens d'imaginer et d'expérimenter. C'est le rôle subtil des pouvoirs publics qui doit se composer, à la fois, de laisser-faire et de volontarisme.

RÉUNIR DIFFÉRENTES INITIATIVES POUR OFFRIR UN NOUVEAU SERVICE

En s'ouvrant aux utilisateurs, la collectivité peut obtenir en retour des informations qui enrichissent ses propres services. En Rhône-Alpes, par exemple, le projet européen de *Spatio Guide* propose, aux personnes handicapées ou dépendantes, une assistance en temps réel qui facilite leurs déplacements. Les utilisateurs peuvent alimenter la base de données pour signaler des obstacles à la mobilité que les cartes habituelles ne recensent pas. L'agrégation de différentes initiatives permet donc de proposer un service plus complet, comme pour l'information de transport "multimodal" : cartes de Google, informations de *Vélib'*, de la RATP, de Sytadin (circulation automobile en Île-de-France), état de la voirie, disponibilité des parkings...

LA RÉUTILISATION DES DONNÉES PUBLIQUES EST OBLIGATOIRE

Au-delà de la mise à disposition de ses données, une ville peut partager ses informations (cartes, cadastre, statistiques, projets, délibérations, mesures...), ses applications (SIG, applications "métier", calcul de droits sociaux...), ses infrastructures et ses espaces (télécoms, capteurs urbains, éclairage public, bâtiments...). Les données peuvent ensuite être sélectionnées et réorganisées pour **répondre aux besoins particuliers d'un quartier, qui peuvent être différents de ceux des zones limitrophes** ; de tels services ciblés, impossibles à proposer pour une collectivité, à elle seule, peuvent précisément être assurés par des intervenants locaux. La réutilisation des données publiques est une obligation légale (directive européenne du 17 novembre 2003, transposée en droit français par l'ordonnance du 6 juin 2005). L'accès aux données publiques peut avoir une finalité commerciale ou non ; la mise à disposition ne doit être ni discriminatoire ni exclusive, et son coût éventuel ne peut pas excéder les coûts de production. En 2008, **la Grande-Bretagne a lancé un concours d'idées** pour savoir à quoi les citoyens utiliseraient les données publiques. Réponses : un site pour repérer les épaves sur les côtes de la Manche, une carte des travaux routiers, un site sur les règles de recyclage de chaque commune, un portail de services destinés aux seniors...

IL FAUT METTRE EN FORME LES DONNÉES À PARTAGER

Les collectivités peuvent tirer de nombreux avantages du partage de leurs données : valoriser des ressources sous-exploitées, faire émerger de nouveaux services, offrir des services plus ciblés, sans dépenser de budget ; impliquer les citoyens dans la production des services publics ; faire mieux reconnaître la richesse des informations qu'elles produisent... Toutefois, ce partage nécessite un financement, destiné à couvrir les coûts de mise en forme (adaptation des données à certains formats comme "XML", enrichissement, anonymisation...), de mise à disposition (serveurs, liaisons télécoms...) et de logistique (assistance technique, juridique...). La collectivité peut aussi en tirer des revenus : frais d'accès et d'usage éventuels, subventions, redevances de service public...

1- "La ville 2.0, plateforme d'innovation ouverte", Daniel Kaplan, Thierry Marcou, Éditions Fyp, 104 p., 14,90 euros : www.fypeditions.com

Cet ouvrage, très intéressant, offre une vision élargie de la ville et des services urbains, conçus, non seulement, pour les utilisateurs mais aussi par eux-mêmes. Daniel Kaplan est délégué général de la Fing (Fondation internet nouvelle génération), dont la mission est de repérer, de stimuler et de valoriser l'innovation dans les services et les usages du numérique et des réseaux : www.fing.org
La Fing est notamment à l'origine du programme Villes 2.0 (cf. IM 155 et 203) : www.villes2.fr

DÉMAT'

LA DÉMATÉRIALISATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE PROGRESSE

Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'emploi a présenté un bilan de la dématérialisation comptable et financière dans le secteur public local. Pour les collectivités, volontaires, la démarche consiste à éviter de *rematérialiser* les pièces dématérialisées. Près de 3 400 collectivités ou établissements dématérialisent les fiches de paye — en Martinique, c'est le cas de la totalité des communes. La dématérialisation des arrêtés et délibérations, transmis aux comptables par les collectivités, s'est nettement accélérée depuis six mois : elle représente 88 conventions. Et une trentaine d'ordonnateurs de collectivités utilisent le protocole d'échange standard (PES V2) pour envoyer les pièces justificatives au comptable. www.colloc.bercy.gouv.fr

SÉCURITÉ

AUTORISER LES EXPÉDITEURS

DE MAILS POUR ÉVITER LES SPAMS

Traditionnellement, les antispams filtrent les mails entrants, à partir de règles prédéfinies. Avec un double risque : bloquer des mails valides ou laisser passer des spams, ces propositions commerciales non sollicitées envoyées par millions par des robots. De plus, les spammeurs consacrent des moyens très importants pour contourner en permanence les règles de filtrage. MailinBlack propose une solution différente (utilisée notamment à Megève, Perpignan, Arles...), qui s'appuie sur la validation des bons expéditeurs. L'internaute pré-autorise ses contacts dans le logiciel ; lorsqu'il écrit à un nouveau destinataire, celui-ci figure automatiquement dans son carnet d'adresses. Les expéditeurs inconnus doivent s'identifier, en recopiant des lettres étranges (*captchas* ou test de Turing). Chaque jour, l'internaute reçoit la liste des mails bloqués, qu'il peut autoriser d'un clic. Par exemple, une *newsletter* envoyée spontanément qui l'intéresse. L'efficacité de cet anti-spam se renforce donc au fil du temps. Coût : 10 à 50 € par an, en fonction du nombre d'adresses à protéger. www.mailinblack.com

DERNIÈRE MINUTE :

HUBERT FALCO SOUHAITE MOBILISER LES COLLECTIVITÉS SUR LE TRÈS HAUT DÉBIT

Le 10 mars, Hubert Falco, secrétaire d'État chargé de l'Aménagement du territoire, a annoncé son intention de bâtir avec les collectivités locales, avant la fin de l'année, une première génération de **schémas directeurs fixant des objectifs de couverture numérique**. Plutôt que de mobiliser des enveloppes financières et de réfléchir ensuite aux objectifs, Hubert Falco souhaite faire l'inverse : définir un projet et réfléchir, seulement ensuite, à son financement public. Selon lui, un premier objectif pourrait consister à irriguer en très haut débit 75% des zones d'activité d'intérêt communautaire, et **raccorder toutes les communes de plus de 1 000 habitants en fibre optique, au niveau national**. Citant le récent rapport du Conseil économique et social (cf. IM 205), le secrétaire d'État s'est déclaré favorable à une péréquation pour l'équipement en très haut débit, semblable à celle qui avait permis l'électrification des zones rurales. Il a donc demandé à la Diact (ex-Datar) d'approfondir les propositions de ce rapport, et déclaré qu'il était *"temps de mobiliser les collectivités"*. Après concertation du Comité numérique pour la couverture du territoire, le Premier ministre pourrait ainsi être amené à adresser aux préfets des consignes en la matière. Hubert Falco est intervenu lors de la conférence nationale sur l'aménagement numérique et le développement durable des territoires (organisée à Paris par la Diact, le commissariat général au Développement durable et l'association Acidd). Nous reviendrons, dans le prochain numéro, sur cette manifestation, au cours de laquelle ont été présentées une quarantaine de propositions concrètes qui permettent d'utiliser **les services numériques en faveur du développement durable du territoire**.

www.acidd.com

BORDEAUX : DES SERVICES INTERACTIFS SUR LE MOBILIER URBAIN

Tout possesseur d'un téléphone portable compatible avec la technologie *Flashcode* (soit plus de six millions de terminaux en France) peut recevoir des informations locales en passant devant un abribus. Pour le moment, cette expérience se limite à Bordeaux, où Orange et Clear Channel France viennent de lancer un portail d'information mobile. Leur objectif : **démontrer, aux collectivités et aux citoyens, que le mobilier urbain peut constituer un support utile aux services mobiles**. Le *Flashcode* est un procédé qui utilise des étiquettes représentant un dessin géométrique en deux dimensions. En passant son téléphone devant le code, affiché sur les abribus, l'utilisateur reçoit des données provenant d'un site internet dédié (*CityVox* Bordeaux). Il peut alors accéder au plan du quartier, connaître les stations de transports en commun, ou découvrir les actualités bordelaises (en partenariat avec la presse régionale), la météo, les restaurants, les programmes de cinéma à proximité... **Les personnes sont volon-**

taires pour bénéficier de ces services ; elles peuvent aussi être destinataires de messages publicitaires, si elles le souhaitent. Devoir approcher de quelques centimètres le téléphone de l'affiche garantit que seules personnes réellement intéressées par la publicité sont sollicitées, et atteste de leur volonté et de leur consentement. Rappelons que la Cnil s'est récemment prononcée contre l'envoi automatique de messages publicitaires par le biais d'une autre technologie, le *Bluetooth*. Selon la Cnil **l'envoi de messages publicitaires sur des téléphones mobiles par Bluetooth constitue une prospection directe au moyen d'un courrier électronique**, pour laquelle il est nécessaire de recueillir le consentement préalable du détenteur du téléphone.

LA BRETAGNE SOUHAITE ADOPTER UN SCHÉMA DIRECTEUR DU TRÈS HAUT DÉBIT

Le conseil régional de Bretagne consacrera 16 millions d'euros pour aider les vingt-et-un pays bretons à développer des réseaux à très haut débit en fibre optique. Le président de la région déplore que le plan *France numérique 2012*, la loi de programme sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et le plan de relance ne prévoient aucun mécanisme, juridique et financier, à hauteur des enjeux du déploiement de la fibre optique. Inquiet de ce que les collectivités doivent financer les zones non rentables, forcément très coûteuses, il propose donc aux collectivités bretonnes de définir une stratégie commune qui permettrait à la Bretagne d'*"étudier la faisabilité d'un schéma directeur du très haut débit"*, qui aille au-delà des projets existants.

www.bretagne.fr

UTILISATION D'INTERNET (SUITE DE LA P.1)

degré d'implication dans une vie sociale, le niveau d'études, la présence d'enfants au foyer, la proportion d'utilisateurs d'internet dans l'entourage et les revenus. En revanche, la catégorie socioprofessionnelle et la taille de l'unité urbaine de résidence ne sont pas significatifs, contrairement à ce qui était apparu dans une enquête de 2005. Une seconde *fracture numérique* diviserait en deux groupes les non-utilisateurs, en fonction de leur degré de connaissance et de motivation. Un quart d'entre eux envisagent d'utiliser prochainement internet, certains estimant pourtant le web peu utile. Les autres se répartissent en 41% de *réticents*, 16% de *réfractaires* et 18% d'*exclus*, à qui internet n'apparaît pas utile ou pas du tout utile. Généralement, ces non-usagers n'ont personne qui utilise internet dans leur entourage, ce qui semble un facteur décisif. Les compétences techniques et le coût sont toujours un frein. Mais, soulignent les auteurs de l'étude, *"on ne peut plus avancer que c'est par méconnaissance d'internet et de ses services que l'usage est freiné"*.

1- Enquête M@rsouin "Résidentiels", effectuée auprès de 2000 personnes : www.recherche.telecom-bretagne.eu
Le laboratoire M@rsouin étudie depuis plusieurs années le non-usage d'internet

internet.mairie

Technologies de l'information et collectivités locales

Directeur de la publication : Guy Sorman. Rédaction : Martine Courgnaud - Del Ry Tél. 01 45 08 53 61

13, rue d'Uzès - 75002 Paris - Abonnements : Françoise Coudray. Tél. 02 32 46 16 90

Vente sur abonnement : 22 numéros : 298 euros T.T.C. - Imprimerie du Moniteur - 27230 Plencourct.

Commission paritaire : 0411 179252. ISSN : 1299-1996. www.internetmairie.com

Encarts jetables suivant les éditions